

PROJET PROSMIC - VOLET C
REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LES NOMENCLATURES

BAMAHO : 9 au 13 février 1998

POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS

Point n°1 : introduction

En l'absence de M. Lamine Diop, Directeur Général d'AFRISTAT, actuellement en mission au Cameroun et en Côte d'Ivoire, M. Hubert Vihouéno Gbossa, Directeur Général par intérim, a prononcé le discours d'ouverture des travaux. Il a souhaité la bienvenue aux participants et présenté succinctement les activités d'AFRISTAT.

A cette occasion, la plaquette de présentation d'AFRISTAT et la dernière *Lettre d'AFRISTAT* ont été distribuées aux participants.

Après un tour de table qui a permis à chacun de se présenter et de préciser ses attentes quant au séminaire, le programme de travail a été discuté et amendé pour tenir compte des remarques des délégués (aménagement des horaires, introduction d'un point concernant la problématique de la mise en œuvre de nouvelles nomenclatures).

Point n°2 : objectifs

M. Gbossa a rappelé les grandes lignes du projet PROSMIC dont l'un des volets concerne la définition d'un cadre d'harmonisation des nomenclatures. Les débats qui ont suivi ont souligné le problème de l'harmonisation des nomenclatures au niveau national, particulièrement en l'absence de structure de coordination statistique. D'autre part, il est apparu nécessaire de travailler assez rapidement pour bénéficier au mieux de l'effet d'entraînement, ainsi que de la motivation et de l'expérience acquises par les participants. Enfin, il est souhaitable que les autres travaux statistiques bénéficient au plus tôt de la mise au point de ces nouvelles nomenclatures.

Point n°3 : état des lieux

M. Métreau a ensuite fait le bilan des missions exploratoires réalisées par M. Gbossa et lui-même au sein de la plupart des Etats membres d'AFRISTAT. Cinq pays n'ont pas encore reçu leur visite : la Guinée Bissau et la Mauritanie, le Congo, les Comores et la Guinée Equatoriale.

De l'ensemble des nomenclatures collectées au cours de ces visites, il ressort clairement que les nomenclatures utilisées sont en général très hétérogènes. Les disparités se constatent aussi bien d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur d'un même pays, voire au sein de l'Institut de Statistique. Ces différences entraînent des difficultés importantes de comparaison des résultats d'un pays à l'autre, d'une enquête à l'autre dans un même pays, et de lisibilité par d'autres utilisateurs, notamment par les organisations internationales (Banque Mondiale, FMI, agences de l'ONU, etc.).

Dans la plupart des cas cependant, les référentiels internationaux servent de base à l'élaboration des nomenclatures. C'est alors dans les processus d'adaptation mis en œuvre par les uns et les autres que se trouve l'origine des disparités observées.

Des efforts importants de convergence existent cependant (ou ont existé) : le plan OCAM de 1972 (nomenclature de biens et services, immobilisations et investissements corporels...), le Système

Comptable Ouest - Africain (SYSCOA, biens et services, activités...), le traitement des statistiques du commerce extérieur (Eurotrace) et la Nomenclature de Consommation Ouest - Africaine (NCOA, fonctions de consommation des ménages).

La situation pays par pays a été ensuite brièvement décrite : existence ou non d'une structure de coordination, plus ou moins opérationnelle, commentaires sur les nomenclatures utilisées au sein de l'INS (activités, produits, autres) ou par les autres administrations.

Point n°4 : les systèmes de coordination statistique

Chaque participant a fait un exposé sur l'expérience de son pays en matière de mise en place de structures de coordination statistique et d'harmonisation des nomenclatures. Ces communications ont été insérées dans le document de synthèse remis aux participants avant leur départ de Bamako.

Des débats qui ont suivi, il ressort que :

- * les INS semblent avoir du mal à passer d'un rôle de strict producteur de statistiques à celui de coordinateur des Systèmes Nationaux de Statistiques, et notamment dans le domaine des nomenclatures ;
- * dans de nombreux cas, même lorsque des structures de coordination existent, la lourdeur de leur fonctionnement les rend peu opérationnelles. Certaines structures non officielles fonctionnent parfois de manière plus efficace ;
- * dans tous les cas, il faut que les INS assurent la dynamique des structures mises en place ;
- * l'élaboration de nomenclatures au niveau national suppose résolus les problèmes institutionnels, techniques, et matériels. AFRISTAT peut participer à la résolution de ces problèmes ;
- * compte tenu des niveaux d'avancement différents des pays en matière d'élaboration de nomenclatures, les pays les plus avancés devront accepter de retoucher leurs projets de nomenclatures ;
- * il sera nécessaire de convaincre les organismes d'abandonner les nomenclatures qu'elles ont l'habitude d'utiliser, malgré les ruptures de séries que cela peut introduire;
- * il y a intérêt à séparer la structure chargée de l'élaboration des nomenclatures, qui a une vocation essentiellement technique, de celles chargées de leur validation puis de leur adoption.

Point n°5 : cadre d'harmonisation des nomenclatures

M. Boeda a exposé la problématique de l'harmonisation de nomenclatures. Il a souligné la nécessité de s'appuyer sur un certain nombre de nomenclatures internationales organisées en réseau.

Historiquement, la nomenclature des échanges extérieurs, qui ne s'intéresse qu'aux produits susceptibles de faire l'objet d'un commerce international, serait la première manifestation d'un souci d'harmonisation internationale. Aujourd'hui, il existe dans ce domaine deux nomenclatures à vocation mondiale : le Système Harmonisé (SH), de type descriptif, mis à jour régulièrement ; et la Classification Type pour le Commerce International (CTCI), de type statistique, dont la mise à jour risque de ne pas être assurée.

L'orateur a présenté les principales caractéristiques du SH, puis de la Nomenclature Combinée (NC), qui est son adaptation européenne et qui comprend deux positions supplémentaires.

M. Boeda a présenté la Classification Internationale Type par Industrie, révision 3 (CITI rév.3) de l'ONU, son architecture, ainsi que ses adaptations européenne (Nomenclature générale des Activités économiques dans la Communauté Européenne, révision 1 - NACE, rév.1) et française (Nomenclature d'Activités Française - NAF). Il a ensuite passé en revue les différentes catégories de la CITI en explicitant autant que possible les limites entre les rubriques.

Dans le domaine des produits, M. Boeda a présenté la Classification centrale des produits (CPC) de l'ONU, et son adaptation européenne : la Classification statistique des Produits associée aux Activités (CPA). Il a souligné que la CPA européenne est parfaitement articulée avec la NACE, ce qui n'est pas le cas de la CPC par rapport à la CITI.

Par ailleurs, alors que les préoccupations relatives aux activités privilégient les activités présentes sur le territoire, les nomenclatures de produits doivent concerner tous les produits, puisque ceux-ci, même s'ils ne sont pas produits localement, peuvent être importés. Il existe une autre différence entre nomenclatures d'activités et de produits : alors que les nomenclatures de produits servent à classer des produits, les nomenclatures d'activités servent moins à classer des activités qu'à classer des unités de production selon leur activité principale.

M. Boeda a examiné les problèmes liés à la détermination de l'activité principale d'une unité et donc du classement de cette unité selon la nomenclature retenue. Bien que le caractère principal d'une activité doive s'apprécier par rapport à la valeur ajoutée, la difficulté d'atteindre facilement cette grandeur conduit plutôt à retenir comme critères de classification le chiffre d'affaires ou les effectifs (on choisit l'un ou l'autre de ces critères, pas les deux simultanément). Le chiffre d'affaires relatif aux reventes en l'état (commerce) compte pour un tiers de sa valeur (pratique française), comparé à un chiffre d'affaires sur production propre. Quelques règles doivent par ailleurs être respectées : on classe d'abord par rapport au niveau le plus élevé de la nomenclature (ex : sections de la CITI), puis par rapport à des niveaux de plus en plus fins ; en cas d'activités en cascade, la règle générale est de classer l'unité à l'activité en aval.

M. Boeda a enfin présenté d'autres nomenclatures parmi les plus utilisées : notamment la nomenclature des fonctions de consommation (COICOP) et la nomenclature fonctionnelle des dépenses des administrations (COFOG). Ces nomenclatures sont en cours d'examen au niveau international et seront vraisemblablement adoptées en février 1999.

Point 6 : choix majeurs pour une harmonisation

De l'exposé de M. Boeda et des débats qui ont suivi, il ressort notamment que :

- * Dans la perspective de l'élaboration d'une nomenclature, le SH constitue un point d'ancrage qui permet d'assurer la compatibilité de cette nomenclature avec le réseau des nomenclatures internationales. Il est ainsi fortement recommandé que les activités retenues dans une nomenclature génèrent des produits parfaitement identifiables selon le SH (pour les biens échangeables), c'est-à-dire que ces produits doivent constituer un regroupement de positions SH ;
- * il est souhaitable qu'une nomenclature de produits soit organisée comme la nomenclature d'activités qui en précise les origines ;
- * plus une nomenclature d'activités est détaillée, moins il existe d'unités mono-actives, ce qui peut compliquer notablement la détermination de l'activité principale ;
- * selon les habitudes en vigueur, il est déconseillé de modifier les sections (niveau 17) et les divisions (niveau 60) de la CITI ;
- * les adaptations locales permettent de tenir compte des spécificités d'un pays ou d'une zone, une position introduite dans une nomenclature doit cependant correspondre à des activités significativement exercées (en terme de volume ou de nombre d'unités). Il convient d'éviter l'introduction de limites ingérables, de positions confidentielles ou de soldes résiduels ;
- * certaines spécificités peuvent n'apparaître qu'au niveau des produits ;
- * des applications particulières (ex : comptabilité nationale) peuvent utiliser des nomenclatures qui ne sont pas les nomenclatures centrales, étant entendu qu'elles doivent rester cohérentes avec les référents internationaux.

Point n°7 : exemple d'une harmonisation réalisée dans un pays africain

M. Azzabi a exposé l'expérience maghrébine d'adaptation des nomenclatures d'activités et de produits. Une table présentant d'une part l'articulation CITI/ NACE/ NAF, d'autre part la nomenclature maghrébine a été commentée. Ceci a permis d'illustrer par un cas réel comment on peut s'adapter aux réalités locales à partir d'un cadre de référence. L'intérêt de cette expérience est d'être transposable aux autres pays africains.

M. Azzabi a également fait une démonstration d'un logiciel informatique, en cours de finalisation, qui permet de « naviguer » entre les différentes nomenclatures : SH, CPC, CITI, CTCL, nomenclatures marocaines d'activités et de produits.

Cet outil aborde notamment :

- les aspects logiques :
 - * consultation d'une nomenclature
 - * correspondances entre les nomenclatures d'une même famille
 - * liens activités - produits
 - * gestion des aspects temporels (mise à jour, correspondance entre une ancienne et une nouvelle nomenclature)
- les aspects linguistiques :
 - * recherche sur mots-clés par chaînes de caractères.

Point n°8 : programme de travail adopté par le groupe

Alors que le résultat attendu de ce premier groupe de travail était simplement de commencer à définir un cadre d'harmonisation des nomenclatures et de retenir les nomenclatures prioritaires, les travaux ont été un peu plus loin pour jeter les bases de la mise en œuvre de nomenclatures harmonisées.

Après discussion, il apparaît que le SH est déjà une base commune (sauf pour le Bénin qui devra l'adopter le plus rapidement possible). Les nomenclatures prioritaires à concevoir sont alors : la nomenclature d'**activités**, en relation avec la CITI révision 3, la nomenclature de **produits** à articuler avec les activités d'une part, avec la nomenclature SH d'autre part, et enfin la nomenclature des **professions** à adapter à partir du standard international qu'est la Classification Internationale Type des Professions (CITP). Pour les activités et les produits, il s'agit de concevoir une architecture spécifique, alors que pour les professions, il s'agit davantage de définir une procédure efficace de codification tenant compte des métiers locaux et de leur terminologie propre.

Il est à remarquer que la nomenclature de fonctions de consommation utilisée dans le cadre de l'indice harmonisé de prix à la consommation finale des ménages (IHPC) est une nomenclature harmonisée pour la sous région UEMOA, basée sur la COICOP. Un projet semblable est en cours pour la sous région CEMAC. La nomenclature fonctionnelle des dépenses publiques basée sur la COFOG pourra attendre la révision de cette dernière, laquelle est en cours au niveau des Nations Unies.

Pour la préparation d'un avant-projet de nomenclature d'activités, plusieurs scénarios ont été envisagés. Une possibilité était que les Etats se lancent dans l'élaboration d'une nomenclature nationale des activités basée sur la CITI révision 3, en donnant aux délégués certains garde-fous pour conduire les travaux. Ce scénario n'a pas été retenu parce qu'il est difficile à une équipe de discuter d'une nomenclature sans disposer au préalable d'une maquette. Il a donc été décidé de confier à AFRISTAT la mise au point d'une telle maquette, qui servira de base de discussion aux Etats. Auparavant, les délégués feront parvenir à AFRISTAT les remarques sur les caractéristiques de leur pays à prendre en considération pour l'élaboration de cette maquette. La procédure suivante, en quatre étapes, a été retenue :

1^{ère} étape :

Les délégués, avec la contribution des INS, et forts de l'expérience acquise au cours de cette session, feront à AFRISTAT des recommandations sur les éléments spécifiques dans leur pays, à prendre en compte pour la nomenclature des activités. Pour les y aider, le manuel de la CITI révision 3, le manuel de la CPA, la nomenclature marocaine des activités basée sur la CITI révision 3 leur ont été remis. Il est prévu d'envoyer d'autres documents. De plus, un certain nombre d'indications leur ont été apportées, notamment la nécessité de prendre en l'état les 17 sections ainsi que les 60 divisions de la CITI et de n'opérer des modifications, quand cela est nécessaire, qu'au niveau des groupes et des classes de la nomenclature. Les recommandations des délégués sont attendues à AFRISTAT au plus tard le 15 avril 1998.

2^e étape :

AFRISTAT, à partir des recommandations des délégués, produira une maquette de nomenclature d'activités qui sera retournée aux Etats au plus tard le 15 mai 1998.

3^e étape :

Lors de la réunion du groupe de travail prévue au mois de juin, les observations des Etats seront prises en compte et un avant-projet de nomenclature d'activités sera alors préparé. A cette occasion, on étudiera également la possibilité d'élaborer une nomenclature unique pour l'ensemble des pays membres d'AFRISTAT ou des nomenclatures différenciées pour chaque pays, l'harmonisation ne portant alors que sur les niveaux supérieurs.

4^e étape :

L'avant-projet de nomenclature d'activités sera soumis au Conseil scientifique d'AFRISTAT pour examen puis au Comité de direction.

Dans une phase ultérieure, le projet devra faire l'objet d'une concertation nationale au niveau de chaque pays. Compte tenu de l'extrême diversité des pays en matière de coordination statistique, et en s'appuyant sur les discussions menées dans le cadre du groupe de travail, il est demandé à chaque délégué de préciser la structure nationale qui pourrait être chargée de cette phase, et de réfléchir sur les moyens de son fonctionnement. Le produit de ces réflexions est attendu à AFRISTAT avant le 15 juin 1998.

Une fois la nomenclature des activités arrêtée, on procédera à la mise au point de la nomenclature de produits. Cette nomenclature sera articulée avec la nomenclature d'activités et sera également liée au SH. Pour l'essentiel, il s'agira d'une recodification de la CPA conforme à la nomenclature d'activités ; cette opération est assez lourde mais sans difficultés de principe.